

A man wearing a white helmet and a life vest is smiling while kayaking on a river. He is holding a paddle. In the background, another person is visible in a kayak, also on the water. The scene is outdoors on a river with some rapids.

Les traumatismes non intentionnels



LES TRAUMATISMES NON INTENTIONNELS

Le domaine des traumatismes non intentionnels³⁸ regroupe les activités visant à prévenir les blessures et les empoisonnements qui surviennent involontairement. Ces accidents sont, dans la plupart des cas, évitables.

Depuis plus de deux décennies, des programmes de prévention fondés sur différentes approches ont permis de diminuer de façon importante le nombre de blessures et de décès qui surviennent sur le réseau routier et à domicile ou qui se produisent à l'occasion d'activités récréatives ou sportives. Il s'agit notamment d'actions qui visent à changer les comportements des individus, à rendre l'environnement plus sécuritaire ou, encore, à favoriser le renforcement des mesures de sécurité et de contrôle.

L'amélioration du bilan routier, c'est-à-dire la diminution du nombre de décès et de blessures graves sur les routes, est une préoccupation constante du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) ainsi que de ses partenaires. C'est le cas également de l'amélioration de la sécurité à domicile, de la sécurité dans la pratique des activités récréatives ou sportives ainsi que de la prévention des chutes chez les personnes âgées. La promotion de la sécurité dans les milieux de vie constitue aussi un objectif important. Aussi, pour que les actions visant la création d'environnements sains et sécuritaires convergent, les intervenants de santé publique qui travaillent à prévenir les traumatismes non intentionnels sont appelés à participer, en collaboration avec les intervenants en santé environnementale, au processus de révision des schémas d'aménagement du territoire proposés par les municipalités régionales de comté (MRC) et au processus d'évaluation d'impact des projets de développement.

L'atteinte des objectifs dans le domaine des traumatismes non intentionnels repose sur une condition absolument essentielle : la concertation de tous les acteurs visés. La participation à des activités intersectorielles, à des comités ou à des tables de concertation mis sur pied par les ministères et organismes responsables de ces secteurs représente un élément-clé pour les intervenants de santé publique. Il s'agit là d'un levier incontournable pour promouvoir la sécurité dans les différents milieux de vie et prévenir les traumatismes évitables.

Les objectifs

Les actions régionales décrites dans cette section contribuent à l'atteinte des objectifs du *Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008* :

Réduire la morbidité et la mortalité liées aux traumatismes non intentionnels

- Réduire de 30 % la morbidité et la mortalité chez les usagers du réseau routier.
- Réduire la morbidité et la mortalité chez les conducteurs de véhicules hors route.
- Réduire la morbidité et la mortalité liées aux chutes et aux blessures à domicile.
- Réduire de 15 % la morbidité et de 40 % la mortalité liées aux traumatismes récréatifs ou sportifs.

³⁸ Le texte est repris ou adapté du *Programme national de santé publique 2003-2012 – Mise à jour 2008*.

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|--|--|--|--|
| La promotion de la sécurité dans les milieux de vie³⁹ | | | |
| <p>37. Promotion de l'application d'une démarche systématique en lien avec la sécurité dans les milieux de vie.</p> | <p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que des activités de promotion en lien avec la sécurité dans les milieux de vie, avec le processus de planification des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté (MRC) ou avec des études d'impact relatives aux projets routiers ou cyclables, soient réalisées sur demande. | | |
| | <p>37.1 Collaborer, sur demande, avec les centres de santé et de services sociaux (CSSS), les écoles, les municipalités ou les MRC pour soutenir l'application d'une démarche systématique en lien avec la sécurité dans les milieux de vie allant de l'établissement d'un diagnostic de sécurité jusqu'à la mise en œuvre d'un plan d'action et de son évaluation.</p> | <p>En 1997, la DSPE a mis sur pied une table de concertation régionale pour promouvoir l'approche des <i>Villes et communautés sécuritaires</i>. La table a cessé ses activités en 1999, faute de ressources dans les CSSS pour soutenir cette approche.</p> | <p>CSSS Écoles MRC Municipalités</p> |
| | <p>37.2 Émettre, au besoin, des avis ou présenter des mémoires sur des projets de développement, de planification, ou lors de consultations ou d'audiences publiques qui touchent la sécurité dans les milieux de vie (ex. projets routiers, schémas d'aménagement des MRC, études d'impact).</p> <p>▶ Voir actions régionales 84.1, 84.4 et 103.1.</p> | <p>La DSPE collabore au processus de planification des schémas d'aménagement des MRC ainsi qu'aux études d'impact relatives aux projets routiers ou cyclables et émet des avis ou mémoires à ce sujet, notamment au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).</p> | <p>BAPE MRC MSSS MTQ Municipalités</p> |

³⁹ La 1^{re} colonne du tableau présente les activités correspondant à celles identifiées par le PNSP, à l'exception des activités non prévues qui, elles, sont uniquement de niveau régional. Les résultats attendus correspondent aux cibles régionales fixées par l'Agence. À la 2^e colonne, les actions régionales sont celles mises en œuvre par la DSPE. À la 3^e colonne, un état de situation, au 31 décembre 2008, est présenté pour chacune des actions régionales. La 4^e colonne mentionne les partenaires directement concernés par l'action régionale.

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|--|---|--|---|
| Les activités de prévention des traumatismes routiers | | | |
| <p>38. Promotion de l'application d'un continuum d'activités favorisant l'utilisation adéquate du dispositif de retenue pour enfants dans les voitures.</p> | <p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'au moins 850 enfants âgés de moins de 10 ans soient rejoints annuellement lors d'activités favorisant l'utilisation adéquate du dispositif de retenue pour enfants dans les voitures. <p>38.1 Soutenir les CSSS, les organismes communautaires (OC) Famille reconnus par l'Agence et leurs collaborateurs dans des activités visant à promouvoir l'utilisation adéquate des dispositifs de retenue pour enfants dans les voitures en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • faisant la promotion du réseau national permanent de vérification des sièges d'auto pour enfants; • développant, au besoin, des outils de promotion et d'intervention; • offrant une expertise de contenu; • ajoutant, au besoin, des sessions de formation offertes par le Canadian Automobile Association (CAA) Québec dans le cadre du réseau national. <p>► Voir action régionale 40.1.</p> | <p>De 2000 à 2002, la DSPE a réalisé des activités de vérification et d'évaluation du taux d'utilisation des dispositifs de retenue pour enfants. De 2004 à 2007, au moins 4 314 sièges d'auto ont été vérifiés par les CSSS, les OC Famille, les corps de police municipaux, la Sûreté du Québec (SQ) et leurs collaborateurs. En 2008, la DSPE a offert quatre sessions de formation, données par le CAA Québec, sur la vérification des dispositifs de retenue pour enfants à 49 intervenants des CSSS et des OC Famille.</p> | <p>CAA Québec Corps de police municipaux CSSS OC Famille SQ</p> |

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|---|---|--|---|
| <p>39. Promotion de l'application des mesures efficaces pour améliorer la sécurité routière auprès des partenaires visés, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en contribuant à la détermination des endroits dangereux; - en favorisant les mesures d'apaisement de la circulation sur le réseau routier; - en favorisant le contrôle de la vitesse et la réduction de la conduite avec facultés affaiblies; | <p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que des activités de promotion de l'application de mesures efficaces pour améliorer la sécurité routière soient réalisées sur demande. | | |
| | <p>39.1 Collaborer, sur demande, avec les CSSS, les municipalités, les corps de police municipaux, la SQ, les MRC ou le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour soutenir des interventions dans la détermination des endroits dangereux et de mesures d'apaisement de la circulation sur le réseau routier.</p> <p>▶ Voir actions régionales 84.1 et 84.4.</p> | <p>La DSPE a déjà mis en œuvre diverses interventions pour promouvoir la sécurité routière (ex. coussin gonflable, feux de jour sur les véhicules). De 1987 à 1997, elle a coordonné un groupe de travail régional intersectoriel en sécurité routière. De 1987 à 1994, la DSPE a réalisé des projets d'identification des sites dangereux du réseau routier et elle a soutenu ou répondu à des demandes de collaboration.</p> | <p>Corps de police municipaux CSSS MRC MTQ Municipalités SQ</p> |
| | <p>39.2 Collaborer, sur demande, avec les CSSS, les corps de police municipaux, la SQ, les MRC ou le MTQ pour soutenir des interventions favorisant le contrôle de la vitesse et la réduction de la conduite avec facultés affaiblies, incluant les véhicules hors route.</p> <p>▶ Voir actions régionales 6.1 et 16.1.</p> | <p>En 1990, la DSPE a élaboré, en collaboration avec le centre local de services communautaires (CLSC) de Montcalm, un programme de formation sur le service responsable dans les établissements avec permis d'alcool pour contrer l'alcool au volant. Le programme n'est plus utilisé.</p> <p>De 1995 à 1997, elle a également élaboré, en collaboration avec les corps de police municipaux et la SQ, un programme d'application sélective sur l'alcool au volant.</p> | <p>Corps de police municipaux CSSS MRC MTQ Municipalités SQ</p> |
| | <p>39.3 Maintenir la participation aux travaux de la Table de concertation sur les véhicules hors route de la Conférence régionale des élus(es) (CRE) de Lanaudière.</p> <p>▶ Voir action régionale 85.1.</p> | <p>En 1988 et 1995, la DSPE a réalisé une étude sur la mortalité et la morbidité liées aux véhicules hors route.</p> <p>Depuis 2007, l'Agence participe à la Table de concertation sur les véhicules hors route de la CRE.</p> | <p>CRE</p> |

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|--|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> - en favorisant le port de l'équipement de protection; | <p>39.4 Collaborer, sur demande, avec les CSSS, les OC Famille, les corps de police municipaux ou la SQ, pour soutenir des interventions favorisant le port de l'équipement de protection pour les usagers de véhicules, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la ceinture de sécurité; - le casque pour les cyclistes ainsi que pour les conducteurs et les passagers d'une motocyclette ou d'un véhicule hors route. | <p>En 1989, 1990 et 1992, la DSPE a élaboré, en collaboration avec les corps de police municipaux et la SQ, un programme d'application sélective sur le port de la ceinture de sécurité. De 1992 à 1995, elle a également réalisé une campagne sur le port du casque à vélo et fait l'évaluation du taux d'utilisation.</p> | <p>Corps de police municipaux CSSS OC Famille SQ</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - en favorisant le transport actif sécuritaire; | <p>39.5 Collaborer, sur demande, avec les CSSS, les municipalités, les corps de police municipaux, la SQ, les MRC ou le MTQ pour soutenir des interventions favorisant le transport actif sécuritaire, notamment la sécurité des réseaux cyclable et piétonnier.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Voir actions régionales 23.1, 26.2, 26.3 et 84.4. | <p>En 1996, la DSPE a fait un état de situation des risques sur le tracé du réseau cyclable emprunté par la Route verte.</p> | <p>Corps de police municipaux CSSS MRC MTQ Municipalités SQ</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> - en favorisant la non-utilisation du cellulaire au volant et des autres télématiques affectant la conduite. | <p>39.6 Collaborer, sur demande, avec les corps de police municipaux ou la SQ pour soutenir des interventions favorisant la non-utilisation du cellulaire au volant et des autres télématiques affectant la conduite.</p> | <p>Aucune activité n'a été réalisée à ce jour.</p> | <p>Corps de police municipaux SQ</p> |

ACTIVITÉS DU PNSP

ACTIONS RÉGIONALES

ÉTAT DE SITUATION

PARTENAIRES

Les activités de prévention des chutes et des blessures à domicile

Les activités à l'intention des enfants et des adolescents

40. Intégration des activités portant sur la prévention des blessures et autres traumatismes à domicile, dans les actions préventives s'adressant aux bébés, aux jeunes enfants et à leurs parents, notamment les services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité.

RÉSULTAT ATTENDU :

- **Qu'au moins 3 000 jeunes âgés de moins de 18 ans soient rejoints, annuellement, lors d'activités portant sur la prévention des blessures et autres traumatismes à domicile.**

40.1 Soutenir les CSSS et les OC Famille reconnus par l'Agence dans leurs activités de promotion de l'utilisation d'équipements de sécurité pour prévenir les traumatismes non intentionnels à domicile, notamment les chutes, les intoxications, les suffocations, les brûlures, les noyades et les quasi-noyades, chez les jeunes âgés de moins de 18 ans en :

- animant des rencontres avec les CSSS et la Table régionale des organismes communautaires Famille de Lanaudière (TROCFL) pour le suivi du dossier;
 - offrant, au besoin, de la formation, des outils de promotion et d'intervention et une expertise de contenu.
- Voir actions régionales 3.1 et 38.1.

La DSPE a produit, en 1987, un dépliant sur la sécurité des lits d'enfants pour promouvoir la norme fédérale de 1986. Elle a également produit, en 2000, en collaboration avec la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de la Montérégie, un dépliant sur la prévention des maux de dos liés à l'utilisation des sacs à dos chez les jeunes.

Au niveau régional, avant 2007, aucune donnée sur le nombre de jeunes rejoints n'était disponible. En 2007-2008, les CSSS ont rejoint, notamment dans le cadre des interventions des SIPPE, quelque 4 600 enfants, parents ou familles et les OC Famille, quelque 3 500. Les activités ont permis d'acheter, distribuer, vérifier, installer du matériel de sécurité ou donner de l'enseignement en matière de sécurité.

CSSS
OC Famille
TROCFL

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|---|--|---|--|
| <i>Les activités à l'intention des personnes âgées</i> | | | |
| <p>41. Implantation des mesures multifactorielles de prévention des chutes destinées aux personnes âgées à risque de chute – volet non personnalisé (par exemple, le Programme intégré d'équilibre dynamique).</p> | <p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que 12 sessions du Programme intégré d'équilibre dynamique (PIED) destinées aux personnes âgées de 60 ans et plus, soient offertes et réalisées, annuellement, à raison de deux sessions par territoire de MRC. <p>41.1 Soutenir les centres d'action bénévole (CAB) dans le déploiement du programme PIED destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • animant des rencontres avec les CAB pour planifier l'offre de service du programme; • animant des rencontres avec les animateurs, incluant la mise à jour des connaissances; • recrutant, au besoin, des animateurs; • offrant, au besoin, de la formation, des outils de promotion et d'intervention et une expertise de contenu; <p>► Voir actions régionales 42.2 et 121.1.</p> | <p>En 2004, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a diffusé le cadre de référence sur <i>La prévention des chutes dans un continuum de services pour les aînés vivant à domicile</i>. Ce cadre comporte trois volets : l'intervention multifactorielle non personnalisée (de type PIED), l'intervention multifactorielle personnalisée (IMP) et les pratiques cliniques préventives. L'Agence planifie et soutient la mise en œuvre régionale du continuum de services.</p> <p>L'implantation du programme PIED a débuté en 2004-2005. Les CAB en sont les mandataires. De 2004 à 2008, quelque 375 personnes âgées de 60 ans et plus ont participé au programme.</p> | <p>CAB Cliniques médicales GMF</p> |
| <p>42. Soutien à l'implantation des mesures multifactorielles de prévention des chutes destinées aux personnes âgées en perte d'autonomie qui ont déjà fait une chute – volet personnalisé.</p> | <p>RÉSULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que 662 usagers différents âgés de 65 ans et plus inscrits au service de soutien à domicile des CSSS reçoivent, annuellement, au moins une intervention multifactorielle personnalisée (IMP) en prévention des chutes. • Qu'au moins trois sessions du programme sur le maintien des acquis en activité physique destinées aux personnes âgées de 60 ans et plus ciblées par le continuum de services en prévention des chutes à domicile soient offertes et réalisées. | | |

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|-------------------|---|--|--|
| | <p>42.1 Soutenir les CSSS, en collaboration avec la Direction des services sociaux (DSS) et la Direction régionale des affaires médicales et universitaires (DRAMU), dans la consolidation du programme IMP en prévention des chutes à domicile chez les personnes âgées de 65 ans et plus inscrites au service de soutien à domicile en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordonnant le Comité régional du programme IMP sur la prévention des chutes à domicile pour le suivi des activités des CSSS; • animant des rencontres régionales avec les nutritionnistes des CSSS dédiées au programme; • offrant, au besoin, de la formation, des outils de promotion et d'intervention et une expertise de contenu; • mettant à jour les procédures d'implantation du programme; • favorisant la création de partenariat avec les médecins cliniciens et les pharmaciens du réseau public ou privé. <p>► Voir actions régionales 13.1, 42.2 et 121.1.</p> | <p>L'implantation d'un programme régional personnalisé en prévention des chutes a débuté en 2000. Actuellement, les CSSS ont implanté le programme IMP en prévention des chutes à domicile auprès des personnes âgées de 65 ans et plus inscrites au service de soutien à domicile. De 2005-2006 à 2007-2008, 1 709 usagers différents ont reçu au moins une intervention.</p> | <p>Cliniques médicales CSSS DRAMU-Agence DSS-Agence GMF Pharmacies</p> |
| | <p>42.2 Soutenir les CSSS, les CAB et la Fédération de l'Âge d'Or du Québec (FADOQ) dans l'implantation du continuum de services en prévention des chutes pour les personnes âgées vivant à domicile en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • coordonnant le Comité régional sur le continuum de services en prévention des chutes; • développant une offre de service sur le | <p>En 2008, la DSPE a mis sur pied le Comité régional sur la prévention des chutes dans un continuum de services aux aînés vivant à domicile pour le volet Activité physique. Le comité est coordonné par la DSPE et il regroupe des représentants des CSSS, des CAB et de la FADOQ.</p> | <p>CAB CSSS FADOQ Lanaudière</p> |

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|---|---|---|-------------------------------|
| | <p>maintien des acquis de la pratique d'activité physique destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus visées par les interventions en prévention des chutes à domicile.</p> <p>► Voir actions régionales 41.1, 42.1 et 121.1.</p> | | |
| <i>Les activités à l'intention de toute la population</i> | | | |
| <p>43. Promotion du renforcement des mesures de sécurité et de contrôle des environnements domiciliaires auprès des partenaires visés.</p> | <p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que des activités de promotion du renforcement des mesures de sécurité et de contrôle des environnements domiciliaires afin de prévenir les blessures à domicile soient réalisées sur demande. | | |
| | <p>43.1 Collaborer, sur demande, avec les CSSS ou les municipalités pour soutenir des interventions favorisant le renforcement des mesures de sécurité et de contrôle des environnements domiciliaires, notamment les brûlures, les intoxications dues aux produits toxiques ou médicamenteux et les risques associés à la présence d'une piscine résidentielle.</p> | <p>En 1996, la DSPE a réalisé une évaluation des risques à la sécurité et à la qualité de l'air des lieux d'un édifice à logements. En 1997, elle a réalisé une étude sur la réglementation municipale des piscines résidentielles. Enfin, en 2008, elle a réalisé une campagne de promotion sur la sécurité des piscines résidentielles.</p> | <p>CSSS Municipalités</p> |

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|--|---|--|--|
| Les activités de prévention des traumatismes récréatifs ou sportifs | | | |
| <i>Les activités à l'intention des enfants et des adolescents</i> | | | |
| <p>44. Promotion de l'application de la norme de sécurité existante concernant l'aménagement des aires et des équipements de jeux auprès des municipalités et des écoles.</p> | <p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que des activités de promotion de l'application de la norme de sécurité existante concernant l'aménagement des aires et des équipements de jeux auprès des municipalités et des écoles soient réalisées sur demande. | | |
| | <p>44.1 Collaborer, sur demande, avec les CSSS, les municipalités ou les écoles pour soutenir des interventions favorisant l'application de la norme de sécurité existante concernant l'aménagement des aires et des équipements de jeux.</p> <p>► Voir actions régionales 9.2 et 26.3.</p> | <p>En 1998, la DSPE a réalisé une intervention pour évaluer la sécurité d'une aire et des équipements de jeux dans une garderie.</p> | <p>CSSS Écoles Municipalités</p> |
| <i>Les activités à l'intention de toute la population</i> | | | |
| <p>45. Promotion de la sécurité sur les plans d'eau par le port du vêtement de flottaison individuel.</p> | <p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que des activités de promotion de la sécurité sur les plans d'eau par le port du vêtement de flottaison individuel auprès des municipalités, des propriétaires de camps de vacances et de terrains de camping soient réalisées sur demande. | | |

| ACTIVITÉS DU PNSP | ACTIONS RÉGIONALES | ÉTAT DE SITUATION | PARTENAIRES |
|---|--|--|---|
| | <p>45.1 Collaborer, sur demande, avec les CSSS, les municipalités ou les propriétaires de camps de vacances ou de terrains de camping pour soutenir des interventions favorisant la promotion de la sécurité sur les plans d'eau par le port du vêtement de flottaison individuel.</p> | <p>En 1989, la DSPE a réalisé un portrait régional sur les noyades. De 1993 à 1999, elle a participé à des interventions auprès de trois parcs récréatifs (Parc des Chutes Dorwin, Parc régional des Chutes Monte-à-Peine, Parc Les Sept Chutes) pour prévenir les accidents et les noyades.</p> | <p>Camps de vacances CSSS Municipalités Terrains de camping</p> |
| <p>46. Promotion, auprès des partenaires publics et privés visés, du renforcement des mesures de sécurité et de contrôle portant sur la pratique des sports de glisse au Québec.</p> | <p>RÉSULTAT ATTENDU :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que des activités de promotion du renforcement des mesures de sécurité et de contrôle portant sur la pratique des sports de glisse auprès des centres de ski soient réalisées sur demande. | | |
| | <p>46.1 Collaborer, sur demande, avec les CSSS, les centres de ski, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) ou le Bureau du coroner pour soutenir des interventions favorisant le renforcement des mesures de sécurité et de contrôle portant sur la pratique des sports de glisse.</p> | <p>En 2005, la DSPE a réalisé un état de situation sur les blessures en ski survenues au centre de ski Val Saint-Côme.</p> | <p>Bureau du coroner Centres de ski CSSS MELS</p> |